

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 1^{er} août 2023

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, , JL Ripouil
Mesdames F. Boutonnet, S Dussenty, E. Gomez, P. Poiraud

Excusés : Messieurs Benjamin Corrège, Jérôme Hurtado

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 juillet 2023
2. Délibération achat parcelle AB 166
3. Décision modificative

Début de séance à 12h00.

Secrétaire de séance : M. Dominique ARROUY, accepté à l'unanimité des membres présents.

1°/ Approbation

- du compte-rendu du conseil municipal du 03 juillet 2023

→ Accepté à l'unanimité des membres présents.

2°/ Achat parcelle AB 166

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été envisagé lors de la mise en place du projet d'assainissement collectif dans le village, qu'une parcelle devait accueillir une pompe de relevage.

Il a été décidé de procéder à l'achat d'une parcelle appartenant à M. Eric DINNAT cadastré AB 166 moyennant l'achat à l'euro symbolique.

Il a été également décidé que la commune était en charge de la déconstruction du muret actuel ainsi que de sa reconstruction.

Cette parcelle attenante à la salle des fêtes servira également en partie à la confection d'un parking permettant le stationnement des véhicules lors de manifestation (traiteurs).

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de M. Le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce projet.

3°/ Décision modificative

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA 5-4/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élaboration du budget 2023, celui-ci comporte des omissions concernant des amortissements.

Il propose donc la DM suivante :

Article : 681 (dépense de fonctionnement) chapitre 042 : + 3 268.62 €

Article : 7588 (recette fonctionnement) : + 3 268.62 €

Article 2802 chapitre 040 (recette d'investissement) : + 486,00 €
Article 2803 chapitre 040 (recette d'investissement): + 2 524,62 €
Article 2804412 chapitre 040 (recette d'investissement) : + 258,00 €

Article 202 (dépense d'investissement) : + 3 268,62 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la décision modificative présentée ci-dessus.

Fin de séance à 12h15.

Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.